



SIVOM du canton d'Agde

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 3 OCTOBRE 2024

18H30 – AUMES

SALLE DES FÊTES

PRESENTS : 22

AGDE : Mme SALGAS

BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX

VIAS : MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES

MONTAGNAC : MM. GUIRAO, AUDOUI, Mme TOKOTO

CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO

MARSEILLAN : MM. GASC, ROUVIER, ARAGON

FLORENSAC : MM. TUYA, SEGHIER, Mme BENSIALI-SARAZI

NIZAS : Mme SEMPERE

PORTIRAGNES : M. FAURE

AUMES : Mme DURAND

NEZIGNAN : Mme CAUSSANEL

SAINT-PONS : Mme PRADEL

LEZIGNAN LA CEBE : M. BRIL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 1

AGDE : M. FREY à Mme SALGAS

ABSENTS EXCUSES : 17

AGDE : MM. BONNAFOUX, GLOMOT, BENTAJOU

VIAS : M. DAULIACH

USCLAS : M. RIGAUD

PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO

PAULHAN : Mmes DAVIT, LABORDA, M. ALEIX

TOURBES : M. BOUISSEREN

POMEROLS : M. SICARD

CAZOULS D'HERAULT : M. LAMBIEZ

PINET : Mme BASTOUL

SAINT-THIBERY : Mme OLIVE

CAUX : Mme SAUSSOL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ALBERTOS

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 19 juin 2024

1°) Information sur les délégués suppléants de la commune d'Agde

2°) Installation du nouveau délégué titulaire de la commune de Vias

3°) Démission de M. Jordan DARTIER, vice-président du Sivom

4°) Election d'un nouveau vice-président

5°) Dépôt d'une déclaration préalable de travaux à la fourrière animale

6°) Admission de créances en non-valeur à la demande du service comptable

7°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 23 septembre 2024 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 3 octobre 2024, à 18h30, salle des fêtes de la ville de Aumes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. André Albertos est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 19 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

1°) Information sur les délégués suppléants de la commune d'Agde

Madame la Présidente informe l'assemblée que par délibération en date du 20 juin 2024, le conseil municipal de la ville d'Agde a procédé à une modification d'un de ses délégués suppléants. Mme Françoise MEMBRILLA, démissionnaire du conseil municipal, a été remplacée en qualité de déléguée suppléante par Mme Michèle TARDY. Désormais, les délégués titulaires et suppléants de la ville d'Agde sont composés de la manière suivante :

Délégués titulaires

Sébastien FREY
Véronique SALGAS
Louis BENTAJOU
Rémy GLOMOT
Jérôme BONNAFOUX

Délégués suppléants

Sylvian VIALE
Thierry DOMINGUEZ
Michèle TARDY
Gaby RUIZ
Marie-Hélène MATTIA

Le comité syndical a pris acte à l'unanimité de cette modification.

2°) Installation du nouveau délégué titulaire de la commune de Vias

Madame la Présidente informe le comité syndical que, par délibération en date du 18 juillet 2024, le conseil municipal de la ville de Vias a procédé à des modifications dans sa représentation au sein de notre Sivom. M. Bernard SAUCEROTTE a été désigné en qualité de délégué titulaire et M. Roger GUERIN a été désigné en qualité de délégué suppléant. Désormais, les délégués titulaires et suppléants sont composés de la manière suivante :

Délégués titulaires

Claude DAULIACH
Jacques BOLINCHES
Bernard SAUCEROTTE

Délégués suppléants

Sylvie MACEL
Roger GUERIN
Carole MAUREL

Le comité syndical a pris acte à l'unanimité de cette modification et a installé M. Bernard SAUCEROTTE en qualité de délégué titulaire.

3°) Démission de M. Jordan DARTIER, vice-président du Sivom

Madame la Présidente informe les délégués présents que, suite au courrier de démission de M. Jordan DARTIER, en date du 19 juillet 2024, de ses fonctions de premier vice-président du Sivom du canton d'Agde, il convient pour le comité syndical de prendre acte de cette démission à compter de cette date.

Adopté à l'unanimité.

4°) Election d'un nouveau vice-président

Madame la Présidente informe l'assemblée que, comme suite à la démission de M. Jordan DARTIER en qualité de vice-président du Sivom, il convient pour le comité syndical d'élire un nouveau vice-président conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Madame la Présidente, afin de respecter les équilibres du mandat 2020-2026 mis en place lors de l'installation du comité syndical en juillet 2020, propose la candidature d'un élu de la commune de Vias. M. Bernard SAUCEROTTE fait acte de candidature.

Madame la Présidente demande si d'autres candidats se présentent. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

L'élection se tient à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mme PRADEL et M. ROUVIER sont élus à l'unanimité assesseurs de l'élection en accompagnement du secrétaire de la séance, M. ALBERTOS.

Après dépouillement, le résultat de l'élection du Vice-Président du Sivom est le suivant :

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 40

Nombre de délégués syndicaux présents : 22

Nombre de procurations : 1

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 23

Nombre de voix pour M. Bernard SAUCEROTTE : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

M. Bernard SAUCEROTTE est élu Vice-Président au premier tour à la majorité absolue.

Madame la Présidente indique qu'elle donnera la délégation suivante à M. SAUCEROTTE : développement durable et énergies renouvelables.

5°) Dépôt d'une déclaration préalable de travaux à la fourrière animale

Madame la Présidente informe que, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement voté lors du rapport d'orientation budgétaire, il convient de réaliser les travaux suivants sur le site de la fourrière animale à Vias :

- création d'une porte de secours au bâtiment abritant le service d'enlèvement des tags (régularisation)
- remplacement de la clôture du site de la fourrière animale

A l'unanimité, le comité syndical autorise Madame la Présidente à déposer une déclaration préalable de travaux et à la mettre en œuvre à l'issue de son obtention par les services instructeurs des droits des sols de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

6°) Admission de créances en non-valeur à la demande du service comptable

Madame la Présidente informe que le Service de Gestion Comptable Littoral (Trésor Public) a fait part de créances irrécouvrables concernant des titres de recettes émis pour les années 2015 et 2021 pour un montant total de 270,00 € détaillé comme suit :

- Année 2015 : poursuite sans effet	60,00
- Année 2021 : poursuite sans effet	90,00
- Année 2021 : poursuite sans effet	70,00
- Année 2021 : poursuite sans effet	25,00
- Année 2021 : poursuite sans effet	25,00

Ces sommes concernent le service de la fourrière animale. Il convient pour le comité syndical d'admettre ces sommes en non-valeur.

Adopté à l'unanimité.

7°) Questions diverses

- **mise aux normes PMR de l'accueil de la fourrière animale** : Madame la Présidente informe l'assemblée des travaux réalisés sur le site de la fourrière animale de Vias afin de rendre les locaux conformes à l'accueil des personnes à mobilité réduite. Le coût total de ces opérations a été de 3.424,90 euros.
- **fermeture du site de la SPA à Port la Nouvelle** : le comité syndical est informé par Madame la Présidente de la fermeture du site de la SPA de Port la Nouvelle, lequel était conventionné avec

la fourrière animale, obligeant désormais le service à diversifier encore plus sa recherche dans le cadre des propositions à l'adoption d'animaux.

- **réflexion sur l'acquisition d'un 3^e cinémomètre** : Madame la Présidente, suite à la demande de communes lors de précédentes séances, communique le montant d'acquisition d'un nouveau cinémomètre. La décision de mutualisation sera prise lors de la séance du mois de décembre 2024, sachant que chaque commune aura à informer le Sivom de ses souhaits. La Direction va adresser un courrier rapidement à l'ensemble des maires.
- **réflexion sur l'acquisition d'une grignoteuse de voirie routière** : Madame la Présidente ; suite à la demande de communes lors de précédentes séances, communique les montants d'acquisition d'une grignoteuse de voirie routière, en raison de l'inefficacité de l'enlèvement de peinture routière par la brigade d'enlèvement des tags. La décision de mutualisation sera prise lors de la séance du mois de décembre 2024, sachant que chaque commune aura à informer le Sivom de ses souhaits. D'ores et déjà, après discussions, les délégués se portent sur l'option n°2 d'un montant de 14.160,00 euros TTC, auquel il faudra rajouter une rampe d'accès et une remorque pour faciliter le transport. La Direction va adresser un courrier rapidement à l'ensemble des maires.
- **utilisation du sonomètre** : M. AUDOUI demande si le sonomètre est utilisé par les communes. Il est répondu que le sonomètre n'est jamais utilisé mais pourtant disponible avec le cinémomètre n°1. La Direction précise qu'elle procèdera à son étalonnage en 2025.
- **question de la commune de Marseillan** : M. ARAGON sollicite le Sivom afin de se voir prêter des cages pour la capture de chats. Même si la commune de Marseillan ne fait partie du service de la fourrière animale, il est donné un avis positif à cette demande.
- **questions de la commune de Nézignan l'Evêque** : Mme CAUSSANEL communique deux questions de M. le Maire de Nézignan l'Evêque au sujet du budget. Il est répondu aux questions, réponses qui seront communiquées par courrier au maire rapidement par la Direction.

Madame la Présidente tient à remercier la ville de Aumes, et notamment Mme DURAND, pour leur accueil et le verre de l'amitié servi à l'issue de la séance.

La séance est levée à 19h30.

**Le Secrétaire de Séance,
André ALBERTOS**

